

leur déclarée que facilite le bouleversement du cours de toutes les marchandises. Or, ces 39 millions, ou si l'on veut le métrage qu'ils représentent, pris dans une seule catégorie de tissus de laine importés d'un seul pays, forment à eux seuls une année moyenne, de 1860 à 1865, d'importation de tous les tissus de laine et de tous les pays.

De plus, ce chiffre affecte presque exclusivement un seul groupe industriel français qui est le nôtre, Roubaix-Tourcoing, car vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que les intérêts de ces deux villes sont étroitement liés. Aussi les souffrances sont-elles communes, et l'on peut s'en former une idée en considérant que les diverses branches d'industrie qui concourent à ce genre d'étoffes, telles que : peignages, teintureries, filature de laine et de coton, tissages, apprêts, etc., se voient enlever du même coup le quart de leur production totale.

Tout en laissant à d'autres Chambres de commerce plus autorisées et plus intéressées, le soin des renseignements concernant d'autres industries, disons, pour être complets, quelques mois rapides des fils de lin, de coton, de laines longues peignées, des tissus mérinos, tous articles dont quelques-uns de nos établissements font une importante spécialité.

Commerce spécial.

Mouvements d'importation et d'exportation pendant les neuf premiers mois de 1867.

	1867	1866	1865
Importation	9,924,351	6,103,947	6,854,481
Exportation	3,079,572	4,628,120	5,097,525
Fils de lin érus.	6,594,552	6,470,019	3,167,994
Fils de coton simple	1,404,436	1,330,535	1,496,329
Fils de toutes sortes	27,682,217	34,636,930	39,014,040
Tissus mérinos (1)	886,712	802,933	3,196,448
Fils de laines longues peignées			

(1) Part des Etats-Unis, 3 millions en 1865 et 1866, 4 millions en 1867.

Nous n'avons cité ces divers chiffres d'articles particuliers que pour en faire ressortir les contrastes, l'importation et l'exportation marchant en sens inverse, l'ensemble présenterait peut-être, dirait-on, une situation tout autre.

Nous vous avons promis la vérité, Monsieur le Ministre, permettez-nous de vous dire que cette situation, même présentée sous un aspect avantageux pour nous, nous semble basée sur des valeurs erronées.

En effet, comment doivent être faits les tableaux comparatifs d'importation et d'exportation ?

A l'importation, les chiffres doivent être en rapport avec les droits perçus à l'entrée, et nous les trouvons tels, en les comparant aux recettes des douanes.

A l'exportation, les chiffres doivent être formés en multipliant le nombre de kilogrammes par les évaluations fournies par la commission permanente des valeurs, qui fixe aussi les évaluations correspondantes pour les importations dont les droits sont perçus au kilogramme.

Or, le tableau (1) suivant nous signale certaines différences, dont nous ne nous rendons pas compte et qui sont extrêmement désavantageuses pour nous.

Valeur au kilogramme :

	1865	1866	1867
Importations	41.80	9.45	11.50
Exportations	17	13.35	14.85
Fils de laine longue peignée	10	14.90	16.55
autres	20	20	18
Tissus mérinos	17	16	23
Etoffes mélangées			24

Nous admettons parfaitement des écarts de prix d'un côté à l'autre, correspondant à des qualités différentes; mais nous ne nous expliquons pas les cours d'une même marchandise, variant en sens contraire.

Comment se fait-il que la laine longue peignée, par exemple, baisse pour l'Angleterre, son principal lieu d'origine, de 2 fr. 45 pendant le même temps qu'elle hausse en France de 1 fr. 35.

Pour les autres laines, blanches ou

teintes, même divergence non moins invraisemblable.

Pour les tissus mérinos, comment peut-il se faire qu'il y ait 25 0/0 de hausse de 1865 à 1866 chez nous, le mérinos restant stationnaire sur les marchés réguliers ? Notons aussi que les chiffres d'exportation de 1867 ont été formés avec les évaluations de 1866 (1) et que toutes les laines ont subi une diminution considérable encore depuis 1866.

Ces divers facteurs ne nous paraissent pas exacts, nous attribuons, dès lors, à ces différences, la part qui leur revient dans les résultats comparatifs d'exportation et aussi dans la balance commerciale, surtout si l'on tient compte que les valeurs des importations baissent immédiatement avec les cours des matières et sont encore inévitablement atténuées dans les déclarations à l'entrée.

Il est peut-être hors de propos de discuter ici les résultats généraux du traité de commerce; mais permettez-nous, Monsieur le Ministre, de vous soumettre quelques réflexions suggérées par l'examen des cinq premières années, comparées aux dix précédentes, par période de cinq ans. (Voir Annales du commerce extérieur; — livraison de mars 1866).

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS RÉUNIES.

Commerce spécial.

(Millions de francs.)

Avant le traité (de 1850 à 1855) :	44,471.
(de 1855 à 1860) :	18,430
Après le traité (de 1860 à 1865) :	23,505.

Le mouvement progressif s'accuse de 50 0/0 d'abord, de 33 0/0 ensuite. Nous étions donc en bonne voie, et le haut chiffre actuel de nos transactions, attribué complaisamment aux seuls effets du traité de commerce, — avait donc reçu de plus loin son impulsion primitive.

D'autres causes ont aussi contribué à le grossir, notamment l'accroissement de la population, et surtout de ses besoins, et par suite la grande consommation intérieure de produits français amenant une large importation de matières nécessaires à l'industrie. Cette importation conserve en effet la progression, de la période entière, 33 0/0, tandis que notre exportation d'objets fabriqués de toutes sortes ne monte que de 16 0/0.

Commerce spécial. (Millions de francs.)

	Avant le traité : (1850 à 1855)	Après le traité : (1860 à 1865)
Importations de matières premières	3,613	5,796
Exportations des objets fabriqués	4,320	6,230
	7,971	7,165

L'industrie textile, comme on le voit ci-après, n'a qu'une bien faible part dans cette augmentation :

EXPORTATION.

Commerce spécial. (Millions de francs.)

	Avant le traité : (1850 à 1855)	Après le traité : (1860 à 1865)
Tissus soie	1,453	2,126
laine	622	800
coton	323	340
lin	96	83
	2,495	3,418
	4,980	4,980
	1,288	1,288
	371	371
	88	88
	3,677	3,677

Hâtons-nous de le dire, ce n'est pas pour nous faire une arme de ces derniers chiffres que nous les avons cités; la disette du coton, la maladie du ver à soie, sont les seules causes de ce mince résultat général. Le tissu de laine a dû combler le déficit de tissus de soie et faire à lui seul l'importance de la période; mais ce tableau ne démontre-t-il pas, jusqu'à l'évidence, que le beau chiffre qu'on nous

voici les chiffres avant le traité.

de 1850 à 1855 :	575 millions.
de 1855 à 1860 :	950 "
Après le traité.	
de 1860 à 1865 :	1,091 millions

Nos viticulteurs attendaient cependant des résultats merveilleux du traité de commerce. Ils souffraient, disaient-ils de la protection exagérée à notre profit tandis qu'ils étaient eux-mêmes abrités par une protection sans pareille celle du sol et du climat.

Ne sommes-nous pas, d'ailleurs, leurs meilleurs clients, puisque sur 68 millions d'hectolitres de vins produits en France, année 1865, nous n'en avons exporté que trois millions ?

(2) Par Anvers ou Goolé et Dunkerque avec plusieurs transbordements. Liverpool nous envoie aussi ses cotons à meilleur marché que le Havre.

(1) Documents statistiques de l'administration des douanes, neuf premiers mois de 1867. — Page 9.

objet contient la part des autres matières textiles, du coton principalement, et même de la soie, quoique dans une proportion moindre ?

Aussi, nous reportant à cette époque fiévreuse de 1865, nous avons vu nos plus fervents protectionnistes, sous l'impression de la prospérité du moment, être ébranlés dans leurs convictions. Pour tous, l'illusion a coûté cher. La laine s'est ouïllée, comme si elle n'avait plus à compter avec le coton. La chute devait être terrible. La fin de la guerre d'Amérique replace le Roi-Coton sur son trône, et notre prospérité s'écroule; mais les établissements restent. Un grand tiers de ces nouvelles usines chôment à l'heure qu'il est, laissant la ruine à leurs imprudents propriétaires, ou demeurant la garantie de malheureux créanciers qui ne trouvent même pas à les liquider.

Il n'entre pas dans notre pensée de rendre responsables d'autres que nous mêmes de cette surabondance d'outillage; mais n'y voyons-nous pas encore une preuve palpable qu'il y a eu dans ces débuts du nouveau régime, ou mirage, ou déception (1) et que l'expérience de ces cinq premières années n'est rien moins que concluante ?

En 1866, nous entrons dans la crise terrible qui nous oppresse encore en ce moment. Nous vous ferons grâce du détail de nos misères; nous les résumerons en disant que la fortune publique a diminué dans notre pays d'au moins 20 0/0. Nous voulons bien admettre que notre position actuelle est aggravée par la fâcheuse influence de la cherté du pain, du malaise général qui paralyse l'Europe commerciale, des Jésuites financiers qui ont amené leur cortège habituel de faillites, de la diminution considérable du prix des matières; mais là n'est pas encore la véritable cause.

Le mal de la concurrence ne s'apprécie pas en raison des quantités importées. Comme il suffit d'une goutte d'eau pour faire déborder un vase, il suffit d'une faible importation, quand la continuation en est assurée, pour avilir les cours et rendre désastreux le travail national. Le pain absorbe du reste presque tout l'argent destiné au vêtement; mais pourquoi faut-il encore qu'une notable partie de nos salaires, maintenus à titre de secours, serve à alimenter ou à soulager le travail étranger ?

Cependant les pertes s'oublient vite dans un pays d'action et d'énergie comme le nôtre. L'industrie, profitant du bas prix de la matière, et réduisant ses frais généraux aux dernières limites, s'est mise courageusement à l'œuvre. Jamais elle n'a été mieux outillée; jamais elle n'a fait plus de prodiges d'innovation et d'amélioration, et malgré tous ses efforts, elle succombe sous le poids des difficultés de la situation. Les établissements restés debout.

Soyez bien persuadé, Monsieur le Ministre, que ni la crainte, ni l'intérêt ne nous rendent injustes. Nous envisageons la position, avec courage, mais sans fanfanerie. Le champ de bataille de l'industrie ne comporte pas les états de la bravoure française; ou y réussit ou y échoue par un progrès lent, mais quotidien.

Le succès a-t-il dépendu entièrement de nous ?

En inaugurant le nouveau régime commercial, il est intervenu entre le gouvernement et l'industrie un contrat moral, stipulé dans la lettre de l'Empereur du 5 janvier 1860. En retour des sacrifices nécessaires par une concurrence redoutable, tout le concours possible nous a été promis, comme dégrèvement de droits, facilité des communications, bon marché des transports. Avons-nous obtenu entière satisfaction ?

On nous objectera sans doute qu'il faut aussi compter avec le temps pour la réalisation de ces promesses. Qu'on nous permette alors de profiter du bénéfice de l'objection pour notre perfectionnement industriel, et surtout pour les débouchés qui ne s'improvisent pas.

Un seul exemple, relativement aux transports : Nous achetons à Marseille ou à Liverpool, suivant les arrivages et les existences, une laine d'un grand emploi chez nous, la laine dite de Perse; elle nous coûte, prise sur l'une ou l'autre place, 4 fr. 40 le kilogramme en suint. Nous payons comme transport : De Marseille ici, 9 centimes 1/2 du kil. De Liverpool ici (2), 2 centimes 1/2.

(1) Déception pour les vins, par exemple : Dans les débats plus ou moins passionnés qui ont précédé la nouvelle ère commerciale, n'a-t-on pas appelé le libre-échange une croisade du Midi viticole contre le Nord industriel ? Les espérances fondées ont-elles été réalisées ? Le vin n'avait pourtant contre lui aucune chance défavorable, puisque les années du traité de commerce comptent parmi ses plus belles comme production. Le conflit américain n'était pas non plus de nature à modifier beaucoup ses transactions.

VOICI LES CHIFFRES AVANT LE TRAITÉ.

de 1850 à 1855 :	575 millions.
de 1855 à 1860 :	950 "
Après le traité.	
de 1860 à 1865 :	1,091 millions

Nos viticulteurs attendaient cependant des résultats merveilleux du traité de commerce. Ils souffraient, disaient-ils de la protection exagérée à notre profit tandis qu'ils étaient eux-mêmes abrités par une protection sans pareille celle du sol et du climat.

Ne sommes-nous pas, d'ailleurs, leurs meilleurs clients, puisque sur 68 millions d'hectolitres de vins produits en France, année 1865, nous n'en avons exporté que trois millions ?

(2) Par Anvers ou Goolé et Dunkerque avec plusieurs transbordements. Liverpool nous envoie aussi ses cotons à meilleur marché que le Havre.

Cette différence de 7 centimes en faveur de Liverpool représente 5 0/0 de la valeur de la laine brute; c'est plus que le bénéfice de tissu auquel elle est destinée. C'est aussi une protection pour le fabricant anglais, producteur de tissu similaire.

Sommes-nous plus heureux sous le rapport des charbons ? Situés à une faible distance du carreau de la mine, nous payons en transport le tiers du prix principal. Ces cas sont particuliers, direz-vous; mais ils démontrent la trop grande cherté relative de nos transports (2).

Nous pourrions multiplier les citations du même genre constatant une infériorité fâcheuse, mais indépendante de notre volonté et de nos efforts, comme la grande division des capitaux chez nous; chez nos rivaux toutes les forces vives de la nation, tournées vers cet esprit industriel et mercantile qui les a amenés à une position inexpugnable, acquise par un demi-siècle de paix et de tranquillité intérieure. Arriver au même degré n'est pas l'œuvre d'une seule génération.

L'importance de ces détails ne saurait vous échapper. Leur ensemble forme le prix de revient et constitue en définitive, pour l'industriel, la question d'être ou de ne pas être.

Pour nous résumer, tout étant intéressés aux relations internationales qui absorbent notre grande production, nous devons, avant tout, conserver à nos forces productives toute leur vitalité. Nous admettons, comme nécessaire, au point de vue du progrès, le stimulant de la concurrence étrangère; mais un remède trop violent tue, au lieu de vivifier.

Nous venons donc, Monsieur le Ministre, à l'approche du renouvellement du traité de commerce, vous prier d'user de votre haute influence, pour qu'il soit fait une large enquête industrielle avant de s'engager fatalement.

Notre conviction est que pour conserver à notre important centre industriel ses chances d'existence nous devons revenir au 15 0/0 de protection primitifs, en substituant le droit spécifique au droit ad valorem qui n'est que nominal.

Il est notoire, en effet, et ce genre de preuve est insaisissable, que notre protection effective ne s'élève guère à plus de 6 0/0, et cela, sans remède possible.

La douane reste impuissante, même armée de la péremption. Ce moyen est maintenant inefficace au milieu de l'immense mouvement commercial; impraticable par exemple, en face d'expéditions considérables et collectives, concertées entre consignataires dans un but d'atténuation.

Le droit ad valorem subit des fluctuations en hausse et en baisse, suivant que les matières premières subissent elles-mêmes ces fluctuations; et cependant les conditions de travail qu'il s'agit de protéger restent toujours les mêmes.

Aujourd'hui que nos matières sont au plus bas, les droits protecteurs sont réduits à leur dernière expression, et ils ne sont encore appliqués qu'avec une réduction énorme. Les droits spécifiques n'auraient pas ces graves inconvénients.

Nous osons compter, Monsieur le Ministre, sur toute votre sollicitude. Les moments sont critiques. Il est pénible de penser que d'un chiffre de protection plus ou moins élevé va dépendre l'existence de nos plus belles industries nationales.

Nous sommes, avec le plus profond respect, Monsieur le Ministre, de votre Excellence, les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

(Signé) : Desarmont-Desarmont, président; J. Laurent, vice-président; Duvallet Duriez, L. Nollet, Lorthois-Desplanque, F. Masurel, Jourdain-Defontaine, Herbaux-Tibeauts, Ch. Flipo, Scalabre-Delcourt, Emile Lepiat et Ch. Jonglez.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

On nous prie d'annoncer qu'à partir du 1er février, des fourneaux économiques fonctionneront pour le public dans les trois asiles de Blanchemaille, Sainte-Elisabeth et de l'Homelet, indépendamment des distributions faites gratuitement aux enfants desdits asiles.

Depuis quelque temps les 150 soldats du 54^e en garnison à Roubaix font des distributions de soupe aux indigents. Deux fois par jour, le matin et dans l'après-midi, quinze à vingt malheureux viennent à la caserne du quai du canal, chercher leur portion prise sur l'ordinaire de nos braves militaires, dont on ne saurait trop louer la charitable initiative.

Par décision ministérielle du 17 janvier, les remplacements administratifs sont supprimés.

On nous assure que trois ouvriers tisserands viennent d'être arrêtés comme prévenus de propos séditieux.

Dans la nuit du 22 au 23, un vol d'effets d'habillement a été commis à Hem au préjudice du nommé Léonard Dassonville, domestique. Le coupable est inconnu.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à mardi plusieurs articles, notamment le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

(1) Les Compagnies de chemin de fer français commencent leurs prix de faveur hors de France. Gand tire ses cotons du Havre au même prix que nous et par la même voie.

FAITS DIVERS

— Un grave sinistre s'est déclaré, suivant le Journal de Charleroi, dans la mine Trien-Kaisin, où douze mille tonnes de charbon menu sont maintenant en combustion. Des tranchées ont été ouvertes de loin en loin dans cette masse enflammée, pour arrêter, s'il est possible la propagation de l'incendie.

— On connaît l'opinion populaire qui veut que l'emploi des poêles en fonte dans les habitations présente des dangers pour la santé de ceux qui vivent. Un de nos plus savants expérimentateurs, le docteur Carrey, a repris la question au point de vue scientifique et vient d'adresser à l'Institut un mémoire dans lequel il combat l'usage de ces instruments de chauffage qui peuvent livrer, par suite de la porosité de leurs parois un passage plus ou moins facile à des gaz pernicieux. Le docteur Carrey déclare n'avoir souffert aucune incommodité en restant pendant deux jours et deux nuits dans une chambre où se trouvait un poêle en fer chauffé à 45 degrés centigrades, tandis qu'après une demi-heure de séjour dans le même appartement chauffé par le moyen d'un poêle en fonte, il avait éprouvé des nausées, de l'étourdissement, etc., et enfin une insomnie invincible. L'Académie a confié l'examen de la question à cinq membres, qui sont : MM. Pancu, Frémy, général Morin, Henri Deville et Bossu.

Pour tous les articles non signés : J. REBOUX.

GUÉRISON DE LA PRTHISIE PULMONAIRE

ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE
Traitement nouveau. — Brochure de 134 pages, 7^e édition, par le Docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste, ou Dr JULES BOYER, 104, boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, libraire, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, à Paris. 7420

ROYAUME DE HONGRIE

ÉMISSION DE 709,380 OBLIGATIONS

en vertu de la loi du 18 octobre 1867, votée par les deux chambres de la Diète nationale et sanctionnée par S. M. l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie.

Le produit de cette émission est exclusivement applicable à la construction de chemins et de canaux; le compte de l'emploi des fonds et de l'état des travaux sera rendu, chaque année, à la Diète, par le ministre des finances.

Les obligations sont garanties par :
1^o Une première hypothèque spéciale sur tous les chemins de fer et canaux construits avec les ressources provenant de cet emprunt, laquelle hypothèque sera inscrite, sans frais, au profit collectif des porteurs d'obligations;
2^o La totalité des revenus du royaume de Hongrie.

Ces obligations sont émises au prix de 215 francs, avec jouissance du 1^{er} janvier 1868.

Elles produisent un intérêt annuel de 15 francs, payable par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet à Paris, Londres, Francfort-sur-le-Main, Amsterdam, Vienne et Pesth-Bude, sans charge ni retenues d'aucune espèce.

Elles sont remboursables à 300 francs en 50 années par tirages semestriels à partir du 1^{er} juin 1868.

Les obligations souscrites en France seront délivrées munies du timbre français sans frais pour les porteurs.

Elles seront au porteur, cotées à la Bourse de Paris et sur les principales places de l'Europe.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les mardi 28, mercredi 29, et jeudi 30 janvier 1868, de 10 heures à 4 heures du soir,

A PARIS

Au siège de la Société Générale, 68, rue de Provence et dans les bureaux du quartier.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Aux agents de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

La souscription sera ouverte en même temps à Pesth-Bude, Vienne, Francfort-sur-le-Main, Amsterdam et Londres.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre de 709,380 Obligations, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle, sauf celles effectuées en Hongrie qui ne pourraient, dans aucun cas, être réduites au-dessous du quart de l'emprunt.

Il sera versé :

En souscrivant	fr. 30
A la répartition	50
Du 10 au 15 mars	50
Du 10 au 15 mai	50
Du 25 juin au 1 ^{er} juillet déduction faite du coupon de 7 f. 50	27 50

Total 207 50

Des titres provisoires au porteur seront délivrés en échange des récépissés nominatifs lors du deuxième versement.

Faculté d'escompter avec bonification de 5 0/0 les versements non échus.

On peut dès à présent souscrire par correspondance en envoyant 30 francs par obligation.